

A photograph of a dark-colored bat with its wings spread, flying out of a circular stone archway. The background is a textured stone wall.

& connaître
protéger

1 Les
chauves-souris
hôtes des ponts en
Bretagne



Les chauves-souris hôtes des ponts en Bretagne

Plusieurs espèces de chauves-souris, espèces rares et menacées, protégées par la loi, sont susceptibles de s'installer au sein des ponts, quels qu'en soient l'âge ou les matériaux : pierre, brique ou béton.

Voici quelques éléments concrets pour conserver ces petits mammifères dans ces sites, ou pour développer de nouvelles capacités d'accueil au sein des futurs ouvrages.

les espèces

Les chauves-souris trouvent dans les ponts des espaces favorables pour stationner sur de courtes périodes lors de changements climatiques, mais aussi sur du plus long terme pour estiver ou élever leurs petits. Les espèces les plus inféodées à ces ouvrages sont :

Ce sont des individus isolés, souvent des mâles, qui occupent les disjoints ou les drains des ouvrages, en début de printemps et en fin d'automne. De très nombreux ponts peuvent alors être occupés simultanément.



C'est l'hôte des ponts par excellence. En colonie d'une centaine d'individus ou isolée, cette espèce occupe tous les types d'ouvrages, logée dans des disjoints ou des cavités.

Des mâles, souvent solitaires, colonisent les corniches accessibles, les drains et les disjoints entre les moellons de pierre pendant la période estivale.



Les gîtes

Ce sont les ponts situés au-dessus d'une voie d'eau qui sont recherchés par les chauves-souris. L'eau, surtout si elle est bordée de végétation, attire de très nombreux insectes, qui sont des proies convoitées. Elle coule sous l'ouvrage et offre un rempart naturel contre beaucoup de prédateurs. Enfin et surtout, les ponts sont très pérennes et offrent des abris sûrs pour des dizaines de générations de chauves-souris.



Disjointements entre les moellons

Ils peuvent être colonisés par plusieurs espèces, par des individus isolés ou par des essaims de femelles pour la mise-bas. Certains disjointements permettent aux chauves-souris de disparaître au cœur du pont.



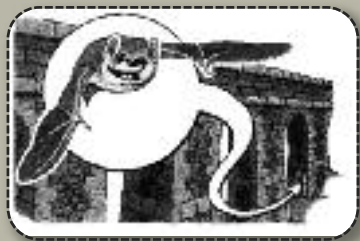
Sous les corniches des ponts en béton

Il faut que ces disjointements sous les corniches ne soient pas comblés par des injections de béton. Ces parties de l'ouvrage ne sont que très rarement soumises à des travaux ; ce sont donc des gîtes très pérennes.




Au fond des drains

En suivant ces conduits, des espèces, surtout les murins de Daubenton, peuvent atteindre de petites loges invisibles où les femelles vont se serrer en un groupe compact avec leurs petits.



Dans les piles creuses ou les voussoirs

Les parties creuses accessibles des ouvrages offrent d'excellents refuges à des espèces qui n'aiment pas ramper pour atteindre leur gîte ; c'est le cas des rhinolophes.



En Bretagne, environ 3 % des ponts sont occupés par des chauves-souris. Chaque année, les travaux sur des ponts occupés par des animaux ne concernent que très peu de sites. De plus, ces animaux ne s'installent que dans des parties bien précises des ouvrages. Il n'y aura donc annuellement, sur un département, que quelques rares ponts concernés. En cas de présence de chauves-souris dans un pont devant être rénové, un contact préalable avec un spécialiste est nécessaire.

Travaux sur des ouvrages existants

Conserver ou favoriser les chauves-souris lors de travaux

Comportement des Chiroptères

1. Les chauves-souris n'entraînent aucune dégradation sur les ouvrages.
2. Au sein d'un pont, les chauves-souris passent souvent inaperçues, car elles ne font aucun bruit et ne sont repérables qu'au moment de l'envol crépusculaire.
3. Evitez absolument les travaux de juin à mi-août sous les ponts occupés par des colonies de mise-bas, et si possible de novembre à mars pour les colonies d'hivernage.
4. En cas de travaux lourds : marteaux piqueurs, forages, ou même lors d'une destruction d'ouvrage, les chauves-souris s'enfoncent toujours au plus profond de leur gîte plutôt que de le quitter.

Faisabilité et simplicité du projet

1. Une consultation des chiroptérologues est indispensable en amont.
2. Conserver les chauves-souris ne rallonge pas la durée des travaux. Le coût supplémentaire est toujours insignifiant, voire nul.
3. Plus le gestionnaire d'ouvrage prévoit plusieurs saisons à l'avance le phasage des travaux, plus il sera simple de faire coïncider l'entretien du pont et la conservation de ces espèces.
4. N'obtenez jamais un drain ou un disjointement dont on ne voit pas le fond. Ces "mini-tunnels" vont parfois jusqu'au cœur de l'ouvrage vers de petites loges appréciées par des essaims de chauves-souris.



Que faire ?

Les rejointoiements

Lors de travaux, des chauves-souris peuvent être involontairement emmurées vivantes par une injection de béton, car peu de ponts sont inspectés préalablement.

A l'occasion de la réfection de joints, il est possible de laisser 1 à 2 disjointements libres par voûte. Une loge longue de 15 cm, large de 2 à 3 cm et profonde de 15 suffit à abriter une colonie. Un spécialiste vient identifier les cavités favorables et les marque à la bombe avant travaux.

Ponts défavorables aux chauves-souris

Même les ponts dépourvus de gîtes peuvent devenir favorables à l'occasion de réfection (création de fissures...).

Ponts soumis à un remplacement

La seule période favorable pour cette opération se situe de mi-août à mi-septembre. Des méthodes simples existent pour évacuer les chauves-souris de l'ouvrage avant sa destruction. Là aussi, contactez un spécialiste.

Des nichoirs peuvent être fixés à proximité du chantier quand il n'y a pas d'autres gîtes naturels exploitables. Ces « boîtes à chauves-souris » ne sont que des refuges temporaires pendant les travaux.

Les nichoirs accrochés à long terme sous les voûtes sont à proscrire. Ils ne protègent pas les chauves-souris des variations climatiques. Ils sont très repérables et donc sujets à des déprédations régulières. Plus grave, leurs fixations finissent à la longue par céder, entraînant leurs occupants vers une noyade certaine.

Les ouvrages neufs

Il n'est ni plus difficile, ni plus coûteux de construire un pont qui soit favorable à la faune. C'est souvent lors du choix architectural de l'ouvrage qu'une telle décision peut être prise.

Au plus simple

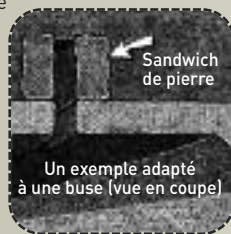
La corniche libre : une fois posée, elle doit offrir sur toute sa longueur un disjointement de 15 à 30 mm. Il suffit de veiller ensuite à ne pas obturer l'accessibilité par un joint ou une injection de béton.



Un exemple concret :

Le « sandwich de pierre » : ce type d'aménagement convient particulièrement lors de la

pose d'un pont en béton coulé. Les 2 tranches de pierre (ou béton) mises face à face doivent être éloignées de 20 à 30 mm. La réservation de cet espace peut être faite avec une tranche de polystyrène. Le tout est solidement fixé au coffrage et arrimé aux fers à béton, avant le coulage de la dalle. Au moment du décoffrage, il suffit d'enlever le polystyrène pour que le gîte soit accessible.



D'une façon générale, contactez un spécialiste, qui évaluera la meilleure méthode et le moment adéquat pour agir.

Le Contrat Nature Chauves-souris de Bretagne est un programme d'études et de protection mené par :



Groupe Mammalogique Breton
www.gmb.asso.fr
Maison de la Rivière
29450 Sizun
02 98 24 14 00



Bretagne Vivante – SEPNEB
www.bretagne-vivante.org
186, rue Anatole-France
29200 Brest
02 98 49 07 18



Maison de la Chauve-souris

Maison de la Chauve-souris
www.maisondelachauvesouris.com
1, place de l'église
56540 Kernascléden
02 97 28 26 31



Office National des Forêts
www.onf.fr
Agence Régionale de Bretagne
211 rue des Fougères
BP 70233 – 35702 Rennes Cedex
02 99 27 47 27

